***Nous sommes là pour vous aider***



ASSOCIATIONS

**COMPTE-RENDU D’ETAPE**



**N° 12156\*03
Annexe**

**FDVA fonctionnement et innovation 2021**

**(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu
financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens
dans leurs relations avec les administrations)**

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative au moment de la demande de subvention FDVA 2022, en cochant la case « renouvellement » sur le compte asso. Un compte-rendu complet avec un bilan financier est à retourner via le compte asso avant le 30 novembre 2022. Il doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

*« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »*

|  |
| --- |
| Bilan d’étape qualitatif de l'action réalisée |

Identification : Nom :

Numéro SIRET : I I I I I I I I I I I I I I I

Numéro RNA (ou à défaut celui du récépissé en prefecture) : I I I I I I I I I I I I I I I

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations : I I I I I I I

Référence de l’arrêté d’attribution de la subvention :

*Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :*

*Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action jusqu’à maintenant ? Quelles autres dates et lieux sont prévus ?*

*Quels objectifs de l'action ont-ils été atteints à la date de ce bilan intermédiaire au regard des critères et indicateurs utilisés (merci de définir ces critères et indicateurs) ?*

*Quelles sont les prochaines étapes de l’action en 2022 ?*

*Sur la subvention obtenue en 2021, quel est le montant déjà engagé ?*

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu d’étape.

Fait le : à

Signature